

10 avril 2025

Convention-cadre : le Centre National de la Propriété Forestière (CNPF) et la Fondation François Sommer renforcent leur partenariat en faveur de la gestion durable de la forêt et de la faune sauvage



De gauche à droite : Roland de Lary, DG du CNPF, Anne-Marie Bareau, présidente du CNPF, David Pierrard, responsable du domaine de Belval (Fondation François Sommer), Alban de Loisy, DG de la Fondation François Sommer et Laurent Courbois, directeur du pôle Nature (Fondation François Sommer), au Domaine de Belval jeudi 10 avril 2025.

Au Domaine de Belval, Anne-Marie Bareau, présidente du CNPF et Alban de Loisy, directeur général, représentant le président de la Fondation François Sommer, ont signé le 10 avril une convention-cadre de 5 ans. Objectifs : renforcer les liens existants entre les deux institutions et définir un cadre général d'actions communes au service d'une gestion durable de la forêt, de la biodiversité et de la faune sauvage.

« La signature de cette convention-cadre marque une étape majeure dans le renforcement des liens existants entre nos deux institutions », déclare Roland de Lary, DG du CNPF. Depuis quelques années en effet, les deux organisations collaborent sur la thématique de l'équilibre forêt-grands ongulés : des webinaires et des stages de formation des techniciens du CNPF et de ses délégations régionales sont organisés chaque année.

« Nous sommes heureux d'aller plus loin aux côtés du CNPF, établissement public en charge de la gestion durable des forêts privées, avec qui nous partageons les mêmes valeurs. Avec cette convention-cadre, nous pourrions mobiliser davantage de propriétaires forestiers et les parties prenantes de la gestion durable des forêts », affirme Alban de Loisy, DG de la Fondation François Sommer.

Signé symboliquement au Domaine de Belval, qui représente l'ensemble des activités de la Fondation dans les Ardennes (formations, résidence artistique, gestion d'un territoire), ce partenariat s'articule autour de **trois axes** :

1 - Développer des formations communes

Le CNPF et la Fondation François Sommer proposeront des formations à destination des professionnels (propriétaires forestiers, étudiants, chasseurs...) dans le futur Centre de Formation, de Recherche et de Développement Artistique de la Fondation qui verra le jour à l'été 2026 à Belval, autour des thématiques suivantes :

- **L'équilibre forêt-gibier** : biologie des ongulés sauvages, identification et caractérisation de zones pouvant présenter des déséquilibres (à l'échelle des massifs ou à l'échelle parcellaire), méthodes de diagnostics partagés (gestionnaire chasseur – gestionnaire forestier) comme par exemple les méthodes de suivi par les Indicateurs de Changement Ecologique et la méthode Brossier-Pallu, méthodes d'amélioration des capacités d'accueil pour protéger la forêt et sa régénération naturelle, mise en place d'une bonne gestion cynégétique par les parties prenantes.
- **La mise en œuvre de pratiques de chasse au grand gibier, efficaces et sécurisées** : connaissances de la balistique, sécurité renforcée, réglages des armes, élaboration des plans de chasse, outils et méthodes d'organisation de la chasse comme la traque-affût.
- **La sylviculture mélangée à couvert continu** : grands principes de la sylviculture irrégulière, outils de diagnostic, actions de sylviculture.

2 - Développer la recherche et améliorer les connaissances

« Face aux nouvelles menaces qui pèsent sur la forêt (changement climatique, feux de forêt, sécheresses, attaques parasitaires...), l'amélioration des connaissances scientifiques sur la gestion forestière est un autre axe majeur de cette convention. La Fondation pourra notamment s'appuyer sur l'important réseau d'experts de l'Institut pour le Développement Forestier (IDF), service R&D du CNPF », complète Alban de Loisy. Par exemple, sur des thématiques telles que la gestion forestière, le rôle des ongulés sauvages dans l'écosystème forestier, la gestion adaptative ou encore le développement des services écosystémiques de la forêt.

3 - Sensibiliser et mobiliser le grand public et les parties prenantes sur les territoires

Le CNPF et la Fondation s'engagent dans une démarche de sensibilisation du public et des acteurs en faveur du maintien de la biodiversité dans les espaces forestiers. Concrètement, cela passera par la promotion du label [*Territoires de faune sauvage*](#) déclinaison française du label européen *Wildlife Estates* porté par European Landowner's organization (ELO), coordonné par la Fondation avec ses partenaires, l'Office français de la biodiversité (OFB) et la Fédération Nationale des Chasseurs. « Par la promotion de ce label, nous renforcerons la prise de conscience et l'action des propriétaires privés en matière de gestion durable et de protection de la biodiversité », assure Roland de Lary. Le label compte près de 80 territoires en France et 520 en Europe sur près de 2 millions d'hectares.

Autres actions envisagées : développer la biodiversité en forêt, notamment par la valorisation de l'Indice de Biodiversité Potentiel, favoriser la cohabitation des usages dans les espaces forestiers et valoriser la venaison.

LE CNPF

Le Centre National de la Propriété Forestière (CNPF) est l'établissement public en charge de la **gestion durable des forêts privées** : quelques 3,5 millions de propriétaires forestiers pour 12,6 millions d'hectares, soit environ 23% du territoire. Placé sous la **tutelle du ministère chargé de la Forêt**, ses principales missions sont les suivantes : orienter la gestion des forêts privées, conseiller et former et regrouper la propriété privée. Il est administré par un collège de propriétaires élus tous les six ans.

Le CNPF est mobilisé pour conseiller les forestiers privés dans leurs choix sylvicoles grâce, notamment à ses dix délégations régionales, ainsi que ses services dédiés à la recherche et au développement (Institut pour le Développement Forestier) et à la compensation carbone (C+FOR). Analyser, étudier, comprendre, anticiper face aux enjeux actuels, d'adaptation des forêts au changement climatique et de son atténuation, de sylvicultures adaptatives, de renouvellement des peuplements et de maintien des services fournis par la forêt, tels sont ses enjeux.

LA FONDATION FRANCOIS SOMMER

Forte de son positionnement singulier, au carrefour des sciences du vivant, de l'art et de la gestion de territoires, forte également d'une **indépendance financière, institutionnelle et intellectuelle** depuis sa création en 1964, la Fondation François Sommer contribue depuis soixante ans à l'émergence de solutions concrètes en faveur de la protection de la faune sauvage et de ses habitats. Elle est présidée par Henri de Castries.

Elle gère notamment : un réseau de 80 sites labellisés **Territoires de Faune Sauvage** ; le **Parc national de Gilé**, un joyau de biodiversité de plus de 439 000 hectares avec le gouvernement mozambicain ; le **domaine de Belval**, espace naturel de 1050 hectares propriété de la Fondation dans les Ardennes, dédié à la découverte de la nature, à la recherche scientifique et à la formation responsable des gestionnaires forestiers ; le **Musée de la Chasse et de la Nature** à Paris, avec ses collections d'art ancien et ses expositions d'art contemporain.

CONTACT PRESSE

César MELO DELGADO, directeur des ressources humaines et de la communication, cesar.melo-delgado@cnpf.fr / 06 58 14 21 86.

Quentin EBRARD, chargé de communication à la Fondation François Sommer. q.ebrard@fondationfrancoissommer.org / 07 87 92 72 04.